

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI</b> <b>2024</b></p>
--

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de mai à dix heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de St Pal de Senouire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale sous la présidence de : Alain FOUILLIT, Maire.

Date de convocation : 13 mai 2024

**Présents** : Alain FOUILLIT, Claude TISSEUR, Gilles VESSAYRE, Jean-Marc ROUX, Annie FILAIRE, William MALFANT, Christian MARGERIT, Gérard FOUILLIT.

**Absents excusés** : -

**Absents** : -

**Secrétaire de séance** : Annie FILAIRE

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre de jour.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**I/ Désigne Annie FILAIRE en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**II/ Fonctionnement du conseil municipal : approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 avril 2024**

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 avril 2024,

Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 avril 2024.

**III/ Tarifs communaux**

Monsieur le Maire fait état des lieux des tarifs applicables.

Après relecture, l'ensemble du conseil municipal s'accorde à garder les tarifs communaux en l'état.

**IV/ Mise à disposition du matériel communal**

A la suite de mise à disposition du matériel communal, celui-ci nous a été rendu endommagé. Le conseil décide, que dorénavant, le matériel ne sera plus mis en l'état.

## **V/ Rôle d'affouage**

Claude Tisseur, 1er adjoint indique que le courrier informant les ayants droits a été distribué.

Il n'y pas eu de remarque.

En raison de l'article L.2131.11, Alain Fouillit, intéressé à l'affaire, n'a pas participé à la délibération et a quitté la salle.

Le conseil municipal de la Commune de Saint Pal de Senouire, suite à l'avis émis par les ayants droit et après délibération, décide d'établir le rôle d'affouage pour la forêt sectionale de la section de CLERSANGES MOLIMARD PISSIS LE SAP et pour l'année 2024 de la façon suivante :

Le partage aura lieu par feu, c'est à dire par chef de famille ou de ménage ;

CLERSANGES :

FOUILLIT Alain - LENNE Michèle - GIROUX Vivien - MONATTE Pierre.

PISSIS :

BEAUNE Robert - CHAPELLE Paul - FOUILLIT Marie Louise - FOUILLIT Pierre - BEAUNE Éric –  
BEAUNE Christian.

MOLIMARD :

TISSANDIER Roger.

LE SAP : Néant.

## **VI / Entretien fossés**

M. le Maire informe le conseil des travaux réalisés par l'employé communal.

Des saignées ont été réalisées au niveau de la piste forestière ainsi que vers Lamothe afin d'éviter que l'eau ne s'écoule sur la route.

Monsieur le Maire souligne la qualité du travail effectué.

## **VII / Fauchage**

Monsieur le Maire rappelle qu'il va bientôt falloir procéder au fauchage des routes. L'an dernier, le fauchage a été confié à l'entreprise Aubert. Le conseil était très content de la prestation, il est donc décidé de demander un devis.

## **VIII / Etude faisabilité pour la création d'un café multi-services**

Jean-Marc Roux indique que nous avons l'obligation de faire une étude de faisabilité, il présente le devis reçu de l'architecte M. David FARGETTE. Le conseil valide à l'unanimité le devis pour l'étude de faisabilité.

Ce bâtiment étant destiné à recevoir du public, il conviendra de mettre en concurrence 3 architectes par la suite.

La prochaine étape sera donc de renvoyer le devis signé et de prendre RDV pour la réalisation de cette étude.

## **IX / Points sur les demandes de subvention DETR déposées pour 2024**

Monsieur le Maire fait le point sur les 3 dossiers déposés :

- ETRAVE : Le dossier a été clôturé suite à l'achat d'une étrave d'occasion
- AU BOUILLON : Pour l'instant, le dossier n'est pas assez complet, il faudra le représenter en 2025 une fois l'étude de faisabilité et les devis d'architectes reçus.
- CHAUDIERE A GRANULES : Le dossier est à l'étude, une nouvelle délibération doit être prise afin d'indiquer le montant de aides CEE que nous avons demandé.

OBJET : DETR 2024

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2334-32 à L.2334-39 ;

**VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences et notamment ses articles 96 à 103 instituant une dotation globale d'équipement ;

**VU** la loi n° 95-1346 du 20 décembre 1995 portant loi de finances pour 1996 ;

**VU** la loi n° 96-241 du 26 mars 1996 portant diverses dispositions relatives aux concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales et aux mécanismes de solidarité financière entre collectivités territoriales ;

**VU** le guide de la DETR DSIL 2024 ;

**VU** les options prises par la commission départementale d'élus en matière d'équipements susceptibles d'être financés, les conditions de financement de l'équipement souhaité telles que figurant dans la fiche financière annexée à cette délibération incluant une participation de l'Etat au titre de la dotation globale de l'équipement,

Monsieur le maire donne lecture du Guide DETR DSIL 2024.

Le projet concerne le logement situé dans le bâtiment communal ci-après nommé « ancien presbytère ».

Ce bâtiment est en location.

Actuellement, le chauffage est assuré par une chaudière à fioul.

Le Conseil Municipal entérine un projet d'installation d'une chaudière à granulés dans la location communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le programme d'investissement tel qu'exposé ci-dessous

FIXE la réalisation au cours de l'année 2024

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au niveau le plus élevé possible au titre le DETR 2024

INSCRIRA au budget 2024 les sommes nécessaires

ACCEPTTE les modalités de réalisation et de financement telles qu'exposées ci-après :

### **DEPENSES**

Total HT : 21 782.66 EUR

### **RECETTES**

DETR 2024 (60%) : 13069.60 EUR

Aides CEE : 2 000 EUR

Autofinancement : 6713.06 EUR

Monsieur le Maire est autorisé à représenter la commune pour ce dossier et à signer toutes pièces s’y rapportant.

### **X / ADDRESSAGE**

Les communes de moins de 2000 hab ont obligation de renseigner la base d’adresse locale avant le 30 juin 2024.

Chaque conseiller vérifie les villages dont il a la connaissance.

### **XI / Réponses suit au courrier concernant la ligne HTA située entre les hameaux « Les Moulis » et « Aubignac »**

Monsieur le Maire fait lecture des réponses reçus de M le sénateur Laurent Duplomb et Mme la Présidente du Conseil Départemental.

Mme CASTEX, responsable d’ENEDIS 43, nous a indiqué que le dossier allait être étudié.

### **XII / Tour de garde lors des élections européennes**

Les tours de garde sont arrêtés comme suit :

8 heures à 10 heures	10 heures à 12 heures	12 heures A 14 heures	14 heures à 16 heures	16 heures A 18 heures
Gilles VESSAYRE	William MALFANT	Jean Marc -> 13H00 ROUX	A partir de 13H00 : Alain FOUILLIT	Annie FILAIRE
Claude TISSEUR	Jean Marc ROUX -> 13H00	Christian MARGERIT	Gérard FOUILLIT	Gilles VESSAYRE

### **XIII / Vente MISSONIER**

M le Maire propose au conseil de faire une attestation de la Mairie indiquant que le garage situé sur la parcelle est présent depuis plus de 40 ans et que la famille MISSONIER paye les impôts locaux.

### **XIV / Points sur les commissions**

M le Maire indique que pour certaines commissions, certains conseillers se retrouvent seuls. Après discussion, les commissions sont comme suit :

<b><u>DELEGUES 2020</u></b>			
<b><u>SICALA</u></b> William MALFANT <b><u>Suppléant</u></b> Jean-Marc ROUX	<b><u>SMAT SAGE</u></b> <b><u>Syndicat des Energies</u></b> Gilles VESSAYRE Jean-Marc ROUX	<b><u>Parc Livradois Forez</u></b> Claude TISSEUR Jean-Marc ROUX	<b><u>Syndicat des Eaux</u></b> Alain FOUILLIT Gilles VESSAYRE Jean-Marc ROUX
<b><u>SICTOM</u></b> Gilles VESSAYRE William MALFANT	<b><u>Délégué Défense</u></b> Claude TISSEUR	<b><u>Office de Tourisme Sites Casadéens</u></b> Claude TISSEUR Annie FILAIRE	<b><u>Catastrophes naturelles</u></b> <b><u>Alerte téléphonique</u></b> Alain FOUILLIT Christian Margerit Gérard Fouillit Gilles VESSAYRE

<p><b><u>C.C.A.S.</u></b> Alain FOUILLIT Annie FILAIRE Claude TISSEUR <b><u>Hors Conseil</u></b> Jean DELABRE Justine PLANCHON Justine FOUILLIT</p>	<p><b><u>Appel d'offres</u></b>  <b><u>Titulaires</u></b> Alain FOUILLIT Christian MARGERIT Gérard FOUILLIT <b><u>Suppléants</u></b> Jean-Marc ROUX William MALFANT</p>	<p><b><u>Travaux Voies</u></b> <b><u>Réseaux Bâtiments</u></b> Alain FOUILLIT Gilles VESSAYRE William MALFANT Gérard FOUILLIT Jean-Marc ROUX</p>	<p><b><u>Commission électorale</u></b>  <b><u>Délégué de l'Administration</u></b> Mireille BEYSSAC <b><u>Suppléant</u></b> Cyril ROUSSET <b><u>Délégué du tribunal de Grande Instance</u></b> Amandine GAILLETON <b><u>Délégué du Conseil Municipal</u></b> Christian MARGERIT <b><u>Suppléant</u></b> William MALFANT</p>
<p><b><u>Sections</u></b> Alain FOUILLIT Gérard FOUILLIT</p>	<p><b><u>Finances</u></b> Alain FOUILLIT Claude TISSEUR Christian MARGERIT Jean-Marc ROUX Annie FILAIRE</p>	<p><b><u>Eau Potable</u></b> Alain FOUILLIT Gilles VESSAYRE William MALFANT Christian MARGERIT Jean-Marc ROUX</p>	<p><b><u>Tourisme</u></b> <b><u>Sites Casadéens</u></b> Claude TISSEUR Annie FILAIRE</p>
<p><b><u>Entretien du Bourg</u></b> Gilles VESSAYRE Claude TISSEUR</p>	<p><b><u>Salle des Fêtes</u></b> Annie FILAIRE Gilles VESSAYRE Christian MARGERIT +Justine PLANCHON</p>	<p><b><u>Communication</u></b> Claude TISSEUR Jean-Marc ROUX Gilles VESSAYRE</p>	<p><b><u>Correspondant ENEDIS</u></b> <b><u>(Problèmes de lignes)</u></b> Jean-Marc ROUX Gilles VESSAYRE</p>
<p><b><u>Employé Communal</u></b> Alain FOUILLIT Gilles VESSAYRE William MALFANT</p>	<p><b><u>Bibliothèque</u></b> Annie FILAIRE Claude TISSEUR</p>	<p><b><u>Ecoles</u></b> Claude TISSEUR Annie FILAIRE</p>	<p><b><u>COVID19 PROBLEMES</u></b> <b><u>SANITAIRES</u></b> <i>Annie FILAIRE</i></p>

## **XVI / Demande de cartes postales**

Un mail a été reçu en Mairie d'un jeune garçon passionné par la géographie et les régions françaises nous demandant de lui faire parvenir un objet représentatif de notre commune. Il est proposé de lui envoyer une carte postale ancienne.

## **XVII / Problème pompe au Sap**

Gilles Vessayre indique qu'une pompe a du être réparée mais que celle-ci arrive en fin de vie. Un devis a été demandé (environ 1000 EUR)